

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

Projet de DÉLIBÉRATION n°2011-102

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 28
Date de convocation :
22 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Mireille PERINEL, Luc MOREAU, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Angèle ABBATTISTTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, Pierre CLOT, Joaquin TORRES, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Catherine LE BAS par Mireille PERINEL, Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Maurice RAGOT, Stéphanie COLPIN par Michelle LAPRESA, Kamel BOUZERARA par Christian GROS, Isabelle GULGLIELMO par Angèle ABBATTISTA, Florence LOMBARD par André CONVERT

Absents : Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur Joaquin TORRES a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Rapporteur : Luc MOREAU

Objet : PATRIMOINE – URBANISME – Programme Local de l'Habitat 2010-2015 : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint Martin le Vinoux et Grenoble Alpes Metropole.

Monsieur Luc MOREAU rappelle à l'assemblée que le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) adopté par le conseil de communauté de Grenoble Alpes Metropole du 03 décembre 2010 constitue le document cadre de planification de la politique intercommunale du logement sur six ans.

Il rappelle la position de Saint Martin le Vinoux, commune de première couronne du nord-est de l'agglomération mais au territoire très contraint par le paysage et les infrastructures existantes et fortement impacté par les risques naturels.

Il précise que par délibération en date du 06 avril 2010, le conseil municipal s'était prononcé déjà prononcé favorablement sur le projet PLH 2010-2015 dont les enjeux se situent essentiellement autour du confortement et de la requalification urbaine le long de l'avenue Général Leclerc avec l'arrivée de la ligne E de tramway.

A la suite de l'adoption du PLH, il a été convenu de formaliser les engagements réciproques de chaque commune et de Grenoble Alpes Metropole par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du PLH 2010-2015.

Cette convention constitue entre les collectivités le cadre de mise en œuvre des trois axes d'intervention du PLH (développement de la production neuve, réhabilitation des parcs existants, accès au logement et implication dans l'hébergement) ainsi que le volet conduite, animation et suivi/évaluation du PLH.

Monsieur MOREAU invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Adopte le projet de convention d'objectifs et de moyens pour le PLH 2010-2015 entre la commune de Saint martin le Vinoux et Grenoble Alpes Metropole
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents inhérents à ce dossier.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Adopte le projet de convention d'objectifs et de moyens pour le PLH 2010-2015 entre la commune de Saint martin le Vinoux et Grenoble Alpes Metropole
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents inhérents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 décembre 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER